

JANVIER 2018

RADENAC INFOS

Mairie de Radenac – Téléphone : 02-97-22-43-19 mairie.radenac@wanadoo.fr site internet : radenac.fr

Bonjour à tous et merci de votre présence.

Meilleurs vœux à tous

C'est la dixième fois qu'au nom du conseil municipal, des membres du CCAS et des agents de notre collectivité j'ai l'honneur et le privilège de vous accueillir ainsi dans notre salle des fêtes si joliment décorée grâce au concours du comité des fêtes ... Déjà 10 ans. 2008-2018 ...

Nous sommes réunis ici ce matin pour partager et échanger tous nos vœux. En tant que maire je tiens particulièrement à offrir ces vœux à l'ensemble des radenacois avec, comme chaque année, une pensée chaleureuse et amicale pour ceux qui ne sont pas ici et qui avaient l'habitude de partager avec nous cet instant. Je pense en particulier aux malades, à leur famille.

Le contexte général, il me semble, est sans doute moins morose, moins plombant que les autres années.

Le milieu agricole paraît sortir un peu la tête de l'eau.

Le bâtiment se relève aussi d'une période de crise sévère.

Nos commerces ont besoin de vous. Ils ne sont pas nombreux :
2. Il ne s'agit pas, à postériori, "de déplorer la fermeture des petits commerces en milieu rural", il s'agit de les faire vivre. Surtout que l'année prochaine ils devraient être 3.

Un élément important pour la commune est également: le tissu associatif. Nos associations sont diverses et variées.

Bien vivre à Radenac c'est le vœu le plus cher que je puisse exprimer à chacun d'entre vous.

Ces vœux s'adressent aux 1055 radenacois qui forment notre population municipale officielle pour 2018. Nous étions 935 habitants en 2008, 848 en 1998.

*Vœux de la Municipalité
Samedi 13 janvier 2018*



Bonne Année 2018

D'un point démographique on enregistre un solde naturel positif de 3 habitants.

Nous avons enregistré 16 naissances, «contre» 13 décès.

Je ne sais pas si c'est une question de climat mais les couples aiment se marier à Radenac. J'ai dû officier 7 fois cette année....

Nous avons enregistré 10 demandes de permis de construire dont 3 pour des habitations nouvelles.

Le conseil municipal s'est réuni comme les autres années une dizaine de fois. Dans les réalisations de 2017 nous retiendrons la réception du mini-stadium largement engagé déjà en 2016 ainsi que la réalisation de l'aménagement de sécurité de la rue du tertre.

L'année dernière, ici même, j'avais parlé d'année studieuse qui nous attendait et principalement pour le dossier de l'aménagement du bourg.

Les ordres de mission ont été lancés avant la fin de l'année comme convenu.

Un autre dossier nous a beaucoup occupés en 2017, un dossier en lien avec Pontivy communauté : le PLU I. Il est d'une importance capitale pour les 10 ans à venir de la commune. Il concerne le classement des zones constructibles dédié à l'habitat, aux zones d'activités, zones naturelles et les zones agricoles ...

Bien sûr le projet phare de l'année sera la réalisation des travaux d'aménagement du centre bourg.

La durée des travaux est prévue pour 6 mois.

Si une tâche consiste à réaliser ces travaux il est aussi indispensable de les financer. Ces travaux s'élèvent à environ 500 000€. 400 000€ d'aménagement à proprement parlé et 100 000 € d'effacement de réseau. Nous aurons des aides du conseil départemental, de Pontivy communauté et de l'état pour environ 272 000€. Avec une part d'autofinancement et un emprunt de l'ordre de 200 000€ nous bouclerons le plan de financement

Un autre projet évoqué en 2014 était la problématique de nos commerces. La reprise, à titre privé, d'un commerce au cœur de notre agglomération ne peut que nous réjouir.

Si les plannings respectifs sont respectés nous devrions avoir un bourg new-look à la fin de l'été.

Au niveau de l'intercommunalité le dossier marquant du moment est sans nul doute le PLUI. Deux projets relatifs à notre commune sont directement impliqués. Je veux parler du devenir des carrières et des projets de ferme photovoltaïque.

Enfin avant de conclure je voudrais juste rappeler que, si modestement la commune fonctionne grâce à ses élus, elle ne serait rien sans ses agents. Où qu'ils soient, ils sont à votre service et je voudrais les remercier pour le travail effectué tout au long de l'année.

Et s'il nous reste du chemin à parcourir, des montagnes à gravir, faisons nôtre cette maxime de Confucius : "Tous les hommes pensent que le bonheur se trouve au sommet de la montagne alors qu'il réside dans la façon de la gravir"

Très bonne année 2018 à tous et à tous ceux qui vous sont chers

Merci et vive RADENAC

B. LE BRETON

* Extrait des vœux

SOMMAIRE

Vœux de la municipalité	Pages 1-2
Délibérations du conseil municipal	Pages 3-7
Etat-civil Urbanisme	Page 8
Travaux	Page 9
Informations communales	Pages 10-11
Informations générales	Pages 12-13
Actualités	Pages 13-15
Associations	Pages 16-20
Festivités à venir	Page 21
Calendrier des fêtes	Page 22

Suite au changement du photocopieur, le tirage et la parution de ce bulletin ont pris un peu de retard. Avec toutes nos excuses.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 octobre 2017

Date de la convocation
24/10/2017
Date d'affichage
24/10/2017
Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 8
Votants :

L'an 2017, le 30 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE BRETON Pierrick, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme VERA Aurélie
Excusé ayant donné procuration : M. LE NORMAND Kléber à M. LE BRETON Bernard
Excusés : M. DEDIEU Philippe, Mme EVEN Magali
Secrétaire de séance : Mme VERA Aurélie

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 27 septembre 2017
Le Compte rendu du 27 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Aménagement du Bourg : Attribution marchés (Délib. 2017-10-01)

Monsieur le Maire rend compte de la consultation pour les travaux d'aménagement du bourg et précise que la commission d'ouverture des plis s'est notamment réunie le 10 octobre 2017.

De plus, monsieur le Maire informe l'Assemblée que 4 entreprises ont répondu pour le lot 1 à savoir : COLAS, EIFFAGE, PIGEON et CHARIER TP et 5 entreprises pour le lot 2 dont DUVAL Paysage, LE PUIL Paysage, MORICE, ID VERDE et Golfe Bois création. Pour le lot 2, une offre est arrivée hors délai.

Le conseil municipal, après avoir délibéré (9 voix pour) retient les entreprises suivantes :

Lot 1 – Terrassement – Voiries : Entreprise PIGEON Bretagne de HENNEBONT pour 344 587.90 € H.T.

Lot 2 – Plantations – Mobiliers : LE PUIL Paysage de LOUDEAC pour 47 645.50 € H.T.

Montant Total du Marché : 392 233.40 € H.T.

Objet de la délibération : Demande de subvention : Travaux voiries 2018 (Délib. 2017-10-02)

Monsieur le Maire soumet le programme des travaux de voirie pour 2018 arrêté par la commission et apporte toutes les explications nécessaires.

Le Conseil Municipal fixe (9 voix pour) à 40 000 € H.T. l'enveloppe des travaux de voiries pour l'année 2018 et sollicite l'aide du conseil départemental et de Pontivy Communauté.

Objet de la délibération : Ligne de trésorerie (renouvellement)- (Délib. 2017-10-03)

Le Conseil Municipal autorise (9 voix pour) monsieur le Maire à signer la proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 € auprès de ARKEA (Crédit Mutuel de Bretagne) ayant les caractéristiques suivantes :

Durée : 1 an, Taux d'intérêts : TI 3 mois + marge de 1,25 % sur base de 360 jours et avec une commission d'engagement de 250 €.

Objet de la délibération : Cession de logements familiaux - (Délib. 2017-10-04)

A la demande du notaire de la SA Les Foyers, le Conseil Municipal valide (9 voix pour) la demande de compléter la délibération du 27 septembre 2017 qui précise qu'en sa qualité de bailleur, le conseil municipal donne son accord pour le changement de bénéficiaire du pacte de préférence contenu dans le bail emphytéotique, à savoir la SA D'HLM AIGUILLON CONSTRUCTION en lieu et place de la SA D' HLM LES FOYERS.

Objet de la délibération : Convention utilisation du portail ENGIE solidarité - (Délib. 2017-10-05)

Le Conseil municipal (9 voix pour) autorise monsieur le Maire à signer la convention relative à l'utilisation du portail ENGIE Solidarité qui permet d'apporter en temps réel les informations utiles à l'accompagnement des publics en difficulté et notamment la création des dossiers d'aides du Département (FSL). Cette convention est signée pour 3 ans.

Objet de la délibération : Admission en non-valeur - (Délib. 2017-10-07)

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'un état d'impayés de **18.48 €** relatif à une facture de téléphone.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (9 voix pour) l'admission en non-valeur de cette recette qui s'élève à un montant global de **18.48 €**.

Objet de la délibération : Indemnités aux piégeurs de ragondins - (Délib. 2017-10-08A)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 2013-03-03B du 04 mars 2013 relative à l'indemnité des piégeurs de ragondins et propose de porter l'indemnité à 50 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe à 50.00 € l'indemnité par piégeur à compter de cette année et confirme la prise en charge d'un buffet à ces derniers ainsi qu'à leurs conjoints.

Objet de la délibération : Divers : Vente de bois + Achat de mobilier - (Délib. 2017-10-08B)

Monsieur le Maire rend compte de la consultation réalisée par monsieur Kléber LE NORMAND, 3° adjoint, sur la vente de peupliers pour broyage dans différents endroits de la commune (Fontaine Saint-Fiacre, Plan d'eau, rue de la Fontaine).

Il est décidé d'adopter le principe de la vente de ce bois au plus offrant.

D plus, le conseil municipal, sur proposition de monsieur David GICQUEL, 1er adjoint, décide l'acquisition de fauteuils pour remplacer ceux acquis lors des travaux de rénovation de la mairie en 1999.

INFORMATIONS

6 - Achat photocopieur

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation est lancée pour le renouvellement du photocopieur acquis en mai 2011. La remise des offres est prévue pour le 15 novembre 2017.

8 - Divers

- Breizh Bocage 2

Monsieur le Maire fait le point sur le programme de Breizh Bocage 2 dont l'opération vise à préserver les sols de l'érosion. Cette opération est sous l'impulsion du Syndicat de la Vallée du Blavet et redémarre sur notre territoire.

- Informations diverses

Monsieur le Maire fait part de sa participation à différentes réunions ou assemblées générales concernant les associations suivantes : Centre de Loisirs, APEL de l'École Saint-Louis, OGEC, Comité des Fêtes. Globalement, ces associations se portent bien et sont sur de bonne dynamique. Leur travail est apprécié de tous.

- Plan d'eau

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la relance de l'amicale des pêcheurs sur le classement en "eaux closes" du plan d'eau communal. Il est précisé qu'à ce jour aucune réponse n'a été donnée par l'administration suite au courrier du 24/05/2017.

- Solidaires pour l'habitat (SOLIHA)

Mardi 7 novembre 2017 se déroulera au Théâtre des Halles à Pontivy une pièce de théâtre intitulée "Madame Reinette", dédiée à la prévention de la perte d'autonomie chez les seniors. Ce spectacle d'une durée d'une heure est gratuit.

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

La réunion publique d'information sur l'élaboration du PLUI de Pontivy Communauté se déroulera le 10 novembre 2017 à 20H00 à la salle Saint-Fiacre.

- Cérémonie patriotique

La cérémonie du 11 novembre regroupant les communes de Lantillac, Pleugriffet, Réguiny et Radenac se déroulera à Radenac cette année. Cette cérémonie sera marquée par la remise de médaille de la croix du combattant à M. Gérard FIORE ainsi que la médaille de la reconnaissance de la nation à messieurs Henri DREANO, Marcel CARO, Maximin POCARD et Pierre SAMSON.

- Repas du CCAS

Il est rappelé que le repas du CCAS se déroulera le mardi 14 novembre 2017

- Tri sélectif

Madame Aurélie VÉRA fait part du manque de poubelles jaunes à la Bottine-Cassac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20.

Séance du 14 décembre 2017

Date de la convocation
05/12/2017
Date d'affichage
05/12/2017
Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 8
Votants :

L'an 2017, le 14 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, M. GICQUEL David, Mme GICQUEL Claudine, M. LE BRETON Pierrick, M. ALLAIN Philippe, M. DEDIEU Philippe, Mme CORFMAT Katell, Mme VERA Aurélie.
Excusés ayant donné procuration : M. LE NORMAND Kléber à M. LE BRETON Bernard, M. PIRIO Philippe à M. GICQUEL David
Excusée : Mme EVEN Magali
Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 30 octobre 2017
Le Compte rendu du 30 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.
Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Aménagement du Bourg : Travaux d'électricité et de téléphone - Morbihan Energies (Délib. 2017/12/01A)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la convention qui a pour objet de fixer les modalités de financement et de confier à Morbihan Energies le soin de réaliser les travaux d'enfouissement coordonné des réseaux BT- EP - FT pour l'aménagement du bourg.

L'estimation prévisionnelle globale s'élève à 308 200.00 € H.T. La contribution de Morbihan énergies est de l'ordre de 70 % et la participation de la Commune est de **109 570.00 €** dont **67 740 €** pour l'effacement de l'électricité, **31 980 €** pour la rénovation de l'éclairage public et **9 850 €** pour le téléphone.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité la convention avec Morbihan énergies et confirme la participation de la commune.

Objet de la délibération : Aménagement du bourg : Plan de financement (Délib. 2017/12/01B & C)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le plan de financement pour les travaux d'aménagement du bourg s'établit de la façon suivante:

Coût des travaux : 521 662.40 € H.T.

Subventions attribuées ce jour :

- Conseil Départemental)	104 758.25 €
- Conseil Départemental	25 000.00 €
- DETR	18 000.00 €
- Contrat de ruralité	25 000.00 €
- Pontivy Communauté	100 000.00 €
- Emprunt	200 000.00 €
- Autofinancement	48 903.65 €
TOTAL	521 662.40 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le plan de financement ci-dessus. Il est également décidé de lancer la consultation pour la réalisation de l'emprunt.

Objet de la délibération : Tarifs 2018 (Délib. 2017/12/02)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer à compter du **1^{er} janvier 2018** les tarifs suivants :

1) Photocopies 2018

- La photocopie pour les particuliers (A4 Recto)	0.28 €
- La photocopie pour les associations (A4 Recto)	0.12 €
- La photocopie couleur pour les particuliers (A4 Recto)	0.54 €
- La photocopie couleur pour les associations (A4 Recto)	0.22 €

2) Salle Saint-Fiacre 2018

TARIFS				
TYPE DE MANIFESTATION	RADENAC		Hors Commune	
	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers
Réception après obsèques	Gratuit		Gratuit	
Réunions, A.G. avec pot de l'amitié, Arbres de Noël ...	Gratuit		103.00 €	103.00 €
Manifestations payantes (entrées :loto, fest-noz, bal)	101.00 €		273.00 €	
Repas (avec 100 couverts inclus)	126.00 €	172.00 €	273.00 €	273.00 €

Vin d'honneur (avec 100 verres inclus)	54.00 €	64.00 €	101.00 €	101.00 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04), en plus de la location	50.00 €			
Caution	Forfait de 424.00 €			

Il est précisé :

- que la gratuité est accordée une fois par an pour les associations de Radenac,
- que la salle Saint-Fiacre est louée avec 100 couverts compris et pour les associations Radenacoises 200 couverts,
- que le couvert comprend 3 assiettes (creuse, plate et à dessert), 1 verre à pied, 1 couteau, 1 Fourchette, 1 grande cuillère, 1 cuillère à café ainsi qu'une tasse à café,
- que le chèque de caution sera restitué à l'organisateur si aucune dégradation n'a été constatée et qu'après paiement de la location de la salle ainsi que de la vaisselle le cas échéant,
- qu'il n'y a pas de tarif dégressif en fonction de la durée de location.
- qu'un forfait de 75 € sera appliqué en cas de nettoyage mal réalisé.

Il est rappelé que l'état des lieux de sortie devra se faire comme suit :

- le lendemain avant 9H00 si la salle est louée ce jour,
- le lendemain avant 12h00 si la salle n'est pas louée.

Si les délais ci-dessus ne sont pas respectés, une journée de location supplémentaire sera facturée.

3) Location de la vaisselle 2018

Tarif consultable en mairie

Il est précisé que la location de vaisselle se fera par tranche de 20 couverts (comprenant 3 assiettes « creuse, plate et à dessert », 1 verre, 1 couteau, 1 Fourchette, 1 grande cuillère, 1 cuillère à café ainsi qu'une tasse à café).

4) Concession du cimetière 2018

- **73.00 €** pour une concession de 15 ans,
- **103,00 €** pour une concession trentenaire,
- **206.00 €** pour une concession cinquantenaire.

5) Columbarium 2018

Concession pour une case cinéraire pouvant recevoir deux urnes :

- **372.00 €** pour 15 ans,
- **717.00 €** pour 30 ans
- **1 150 €** pour 50 ans

6) Spectacle Itinérant (Cirque etc...) 2018

Participation pour les itinérants du spectacle qui habituellement s'installent près de la Salle Saint-Fiacre et utilisent l'électricité, l'eau et les toilettes.

- une participation de **16.00 €** par jour,
- une caution de **57,00 €** qui sera restituée après règlement de la participation et vérification de l'état des lieux.

7) Divers 2018

Le forfait de la location de la vaisselle pour la Paroisse de Radenac lors du pardon de la Saint-Fiacre est fixé à **139.00 €** (délibération initiale du 26/09/2011).

Il est rappelé que la gratuité de la salle Saint-Fiacre est accordée à l'APEL et l'OGEC de l'école Saint-Louis lors de manifestation organisée en faveur des enfants de l'école.

Objet de la délibération : Avance remboursable de la Commune au budget "Panneaux Photovoltaïques" (Délib. 2017/12/03)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire une avance de trésorerie du montant du découvert à savoir en 2017 de 1950.00 € au budget panneaux photovoltaïques et précise que le remboursement sera comptabilisé dès réception du versement des fonds de la vente de l'électricité,

Objet de la délibération : Commission d'évaluation des charges transférées – Rapport (Délib. 2017/12/04)

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV du Code général des impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pontivy Communauté s'est réunie le 23 novembre 2017 pour procéder à l'évaluation des charges consécutives au transfert de la compétence « en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » par arrêté inter préfectoral en date du 16 novembre 2015.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'évaluation des charges transférées.

Objet de la délibération : Indemnités pour le gardiennage des églises communales (Délib. 2017/12/05)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par circulaire du 05 avril 2017, monsieur le Ministre de l'Intérieur précise que l'indemnité allouée aux préposés chargé du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle calculée sur le point d'indice des fonctionnaires (+ 1.2%).

En conséquence, le montant pour un gardien ne résidant pas sur la commune est fixé pour l'année 2017 à **120.97 €**.
Le Conseil Municipal décide (8 voix pour et 2 abstentions) d'attribuer l'indemnité de gardiennage des églises communales.

Objet de la délibération : RIFSEEP (Délib. 2017/12/06)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification du régime indemnitaire à compter du 1^{er} janvier 2018 qui comprend deux parts, l'une liée aux fonctions exercées par les agents et l'autre liée aux résultats.

Objet de la délibération : Locations parcelles ZB 149 et ZE 52 (Délib. 2017/12/07)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que monsieur et madame Pascal et Stéphanie LE BORGNE locataires des parcelles ZB n° 149 et ZE n° 52 appartenant à la Commune, d'une superficie de 43 751 m², vont cesser leur exploitation et que le repreneur est l'EARL LE BORGNE représenté par Mr Laurent LE BORGNE demeurant à "Kéryaval" et qu'il souhaite exploiter lesdites parcelles. Monsieur le Maire précise que l'autorisation d'exploiter est soumise à l'avis de la commission du contrôle des structures foncier et hors sol de la DDTM.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande de reprise par l'EARL LE BORGNE représentée par Monsieur Laurent LE BORGNE.

Objet de la délibération : Acquisition d'un photocopieur (Délib. 2017/12/08)

Monsieur le Maire rend compte de la consultation pour le remplacement du photocopieur acquis en 2011 et soumet les différentes propositions.

Le Conseil Municipal (8 voix pour et 2 abstentions) retient la proposition de OMR, Agence de Vannes pour un montant de 3 597.50 € H.T. avec l'installation.

Objet de la délibération : Engie Green : Convention de mise en place de zones boisées (Délib. 2017/12/09)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la société ENGIE GREEN RADENAC (filiale d'ENGIE GREEN, anciennement dénommée FUTURES ENERGIES), filiale du groupe ENGIE spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens, développe depuis 2014 un projet d'extension du parc éolien existant (également développé et exploité par ENGIE GREEN) et soumet à l'accord du conseil municipal la convention de mise en place de zones boisées sur des terrains appartenant à la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de mise en place de zones boisées.

Objet de la délibération : Subvention Transports école - piscine : APEL Ecole Saint-Louis (Délib. 2017/12/10)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 15 mars 2017 relative au versement de l'aide aux transports pédagogiques écoles-piscines par Pontivy Communauté à la Commune et du principe du reversement à l'Ecole Saint-Louis. Monsieur le Maire précise que le montant versé par Pontivy Communauté est de 3 287.70 € et propose le reversement à l'Ecole Saint-Louis.

Le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité le complément des subventions suivantes :

Subventions :

- A.P.E.L. 3 287.70 €

Objet de la délibération : Décisions modificatives : Budget Commune – Panneaux Photovoltaïques (Délib. 2017/12/11)

Les décisions modificatives relatives au budget de la Commune et du budget panneaux photovoltaïques sont validées par le Conseil Municipal.

INFORMATIONS

XII - DIVERS

- Ecole Saint-Louis

L'arbre de Noël se déroulera le samedi 16 décembre à partir de 19 H à la salle Saint-Fiacre. Le conseil municipal est invité à y participer.

- Logements Communaux

Madame Sandra DEVEAUX quittera le logement rue Anne de Bretagne à compter du 27 décembre 2017.

- Ragondins

La campagne de piégeage intensif contre les ragondins s'est terminée le 1^{er} décembre 2017 avec 106 prises.

- Résidence Alexis LOUER

Un point est réalisé sur la résidence Alexis LOUER suite aux différents décès.

- Vente de biens

L'immeuble situé au 14 rue Anne de Bretagne mis en vente au prix de 10 000 € sera soumis à adjudication le mardi 9 janvier 2018.

Une visite des lieux est organisée le mercredi 20 décembre 2017 de 14H30 à 15H30.

- Collecte de sang

31 personnes ont participé à la collecte de sang qui s'est déroulée le 26 octobre 2017 de 15H00 à 19H00 à la salle Saint-Fiacre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 25.

ETAT CIVIL

Naissance

Le 1^{er} décembre à Vannes, Lyana LE GOSLES, 8, rue Dominique Nogues

Le 18 décembre à Noyal-Pontivy, Ewen LE MOIGNIC, 15, le Herbon

Le 19 janvier à Noyal-Pontivy, Hugo LE GAL, 2, rue des sabotiers

Le 27 janvier à Noyal-Pontivy, Gabin DELAPORTE, drénidan

Baptême civil :

Le 27 janvier, Evan LE DANOIS BAUDRY, 8, résidence du Tertre

Décès

Le 9 novembre à Noyal-Pontivy, Alain LE GARJEAN, 57 ans, Kermacui

Le 19 novembre à Radenac, Marie-Thérèse LAMBOIS, 87 ans, domicile partagé

Le 10 décembre à Noyal-Pontivy, Yvette ALLAIN, 85 ans, domicile partagé

Le 20 décembre à Radenac, André HAUTE, 82 ans, Kerropert d'en haut

Le 23 décembre à Radenac, Agnès LE TARNEC née LE CALLONNEC, 97 ans, domicile partagé

Le 29 décembre à Vannes, Louis CLEQUIN, 92 ans, 8, rue du stade

Avis de mention de décès

Le 18 octobre à COLPO, Théodore OLIVO né le 26 mars 1929 au Gastenhoët

Le 29 octobre à JOSSELIN, Félicitée Honorée OLIVO née le 10 février 1924 au Gastenhoët

Le 02 janvier à Rennes, Robert MAUGAN né le 27 novembre 1937 au jar à brebis

LOUIS CLÉQUIN



Louis est né le 4 août 1925 à MORÉAC. Il est le dernier de la fratrie et grandit à Kérvin en MORÉAC. Il parle alors couramment le Breton. Il se plaisait à dire qu'il avait appris son catéchisme dans cette langue. Il épouse Thérèse en 1954. Pour l'anecdote, une appendicite aigüe la veille du double mariage en retardera la date, obligeant Thérèse, son frère Joseph et Marie-Thérèse à patienter...

Louis et Thérèse donneront naissance à Gisèle en 1955, Marie-Claude en 1960 et Joël en 1961. Vient l'installation en 1963 où ils continueront d'exercer leur métier d'agriculteurs. Louis passe de belles années à Drénidan, appréciant beaucoup travailler avec ses voisins et amis.

Dans les années 80, il a commencé à suivre le club de foot de RADENAC. Fidèle supporter de "La Vigilante", il est préposé aux entrées. A l'heure de la retraite, il pratique le jardinage, participe activement au comité des fêtes et à la Saint-Fiacre, sans délaissier son soutien au club. Il suit les activités du club des retraités. De façon inattendue, il a été sollicité pour servir l'Eglise de RADENAC en tant que sacristain. Il exerce cette fonction une vingtaine d'années avec beaucoup de plaisir et d'application. Toute la disponibilité et le dévouement de Louis ont été facilités par bienveillance de Thérèse. Il finit par quitter son bon voisinage et ses amis du bourg pour aller au foyer logement de PLUMELEC. Il va y passer une année avant de s'éteindre ce vendredi 29 décembre 2017.

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

Mme LAMOUR/M. LE GODIVES, le Resto : EXTENSION

M. Mme LE JOSSEC, 50 Cassac : GARAGE

M. Florent KERSUZAN, Le Bois de Lambilly : GARAGE

EARL DE St-TREHAN, St-Tréhan : PORCHERIE type MATERNITE

DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

M. Mme Jean-Luc MAURICE, Kerentrech : CLOTURE

TRAVAUX

AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG EN COURS DE RÉALISATION



FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET H.T.

NATURE	MONTANT	ENTREPRISES RETENUES
Maîtrise d'œuvre Etudes	12 325.00 €	Cabinet ERSILIE GUER
Maîtrise d'œuvre Travaux	18 270.00 €	E.C.R. environnement LARMOR-PLAGE
Lot 1 – Terrassement, voiries	344 587.90 €	Groupe PIGEON HENNEBONT
Lot 2 – Plantations, mobiliers, ouvrages	47 645.50 €	Entreprise LE PUIL LOUDÉAC
Divers, publicité	1 500.00 €	MEDIALEX
Mission SPS	1 764.00 €	SARL MAHE LOYAT
Inspection réseaux	2 480.00 €	C.E.Q. BRECH
Electricité, éclairage public, téléphone	93 090.00 €	S.D.E.M. VANNES
<u>TOTAL</u>	521 662.40 €	

Coût des travaux : 521 662.40 € H. T. + 104 332.48 € T.V.A. = 625 994.88 € T.T.C.

Subventions notifiées = 272 758.75 €

Conseil départemental	104 758.75 €	104 758.75 €
CI (FID)	25 000.00 €	25 000.00 €
DETR	18 000.00 €	18 000.00 €
Contrat de ruralité	25 000.00 €	25 000.00 €
Pontivy Communauté	100 000.00 €	100 000.00 €
Emprunt + autofinancement	248 903.65 €	250 547.93 €
FCTVA – n+2 (16.404 %)		102 688.20 €
<u>TOTAL</u>	521 662.40 €	625 994.88 € T.T.C

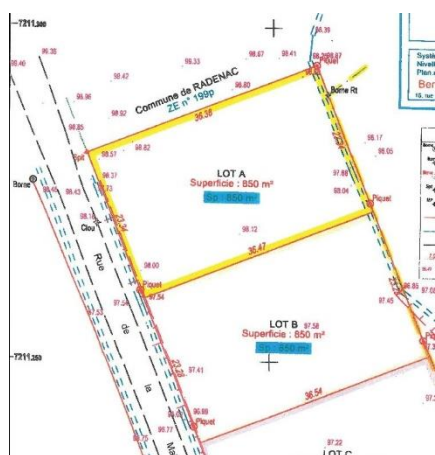
Estimation du coût de revient à la charge de la commune 250 547.93 € correspond à 40 % de la dépense T.T.C. par des aides prévisionnelles estimées à 60 % de la dépense T.T.C.

TERRAINS A VENDRE



Le clos du parc : reste le lot n° 8 à 714m2

Rue de la maladie : lots A et B à 850 m2



INFORMATIONS COMMUNALES

BIBLIOTHEQUE

Fin 2017, la bibliothèque a été informatisée, ce qui facilite le travail des bénévoles.

Désormais, 1 791 livres de notre fonds, auxquels il faut ajouter 300 livres prêtés semestriellement par la Médiathèque Départementale du Morbihan, sont à la disposition de tous nos lecteurs.

Ouverte au public le DIMANCHE de 11 h à 12 h, la bibliothèque est aussi fréquentée le lundi matin, toutes les deux semaines par tous les élèves de l'école Saint-Louis. Ils viennent accompagnés par leurs enseignantes, l' A.S.E.M. (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles) et par Huguette, Anastasie et Gérard.

Pendant qu'Anastasie lit un conte aux enfants, Huguette et Gérard sont affairés du côté de l'ordinateur pour la gestion des prêts des livres aux jeunes lecteurs.



GÉNÉRATEUR PHOTOVOLTAÏQUE

Pour information annuelle, la production en électricité des panneaux photovoltaïques installés sur l'atelier communal, situé allée des hortensias est de 20035 kwh. Soit une recette communale pour l'année 2017 d'un montant de **3 195.12 €** provenant du rachat de celle-ci par ENEDIS.



BANQUE ALIMENTAIRE

En prenant contact avec Mme BUSSON au 02-97-69-54-65, assistante sociale du secteur, vous pouvez avoir droit à une aide alimentaire. Une distribution a lieu à la mairie le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi du mois

ASSISTANTES MATERNELLES

- Mme Sylvie LE CALLONNEC, 3, rue des lavandières 06-23-08-73-62
- Mme Patricia MONTARNAL, Impasse La B ottine 02-97-22-41-01
- Mme Valérie MOUELLO, 10, rue des bois 02-97-70-40-62
- Mme Aurélie VÉRA, 28, Cassac 06-78-94-21-73

DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES



Compte-tenu des travaux d'aménagement du bourg en cours, le distributeur de baguettes a été installé provisoirement près de la mairie. C'est prévu, il retrouvera dès que possible une place réservée au centre-bourg.

PRÉVENTION ROUTIERE

Suite à la demande du C.C.A.S., une conférence sur la prévention routière destinée aux seniors aura lieu le JEUDI 22 MARS à RADENAC ainsi qu'une journée ateliers pratiques le JEUDI 5 AVRIL. Ces actions seront rappelées dans la presse et seront menées par PONDICLIC, espace autonomie seniors. GRATUIT. S'inscrire en mairie.

ELAGAGE DES ARBRES

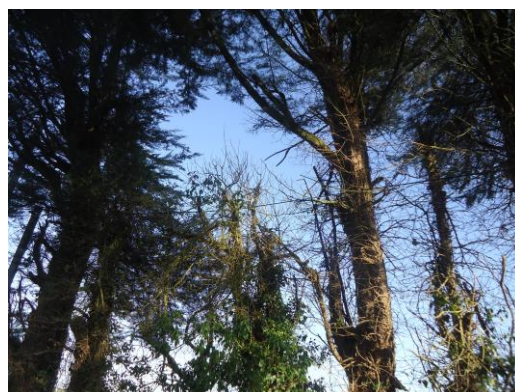
Des travaux d'élagage ont été entrepris sur l'ensemble de la commune au printemps 2016, mais bien entendu, chaque année la végétation reprend ses droits. Il est constaté à nouveau par endroit des fils téléphoniques encastrés dans les branches.

L'expérience des différentes tempêtes successives nous indique que si un problème est détecté sur le réseau téléphonique, le délai d'intervention de l'opérateur varie de 10 jours à un mois et même plus, donc pendant ce temps pas de téléphone ou d'accès à internet pour les usagers contraints d'attendre...

Sachant qu'une ligne téléphonique rompue peut impacter de nombreux abonnés victimes bien malgré eux de la négligence en ce domaine des propriétaires ou exploitants concernés.

De surcroît lors de l'intervention, si l'opérateur le juge nécessaire, il peut faire intervenir une entreprise d'élagage spécialisée (bien souvent avec nacelle) et ensuite, il fait parvenir la facture adéquate de la prestation.

Vous l'avez compris, cela peut finalement être onéreux et il vaut mieux au préalable prendre ses précautions pour ne pas être pénalisé.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

SERVICES MEDICAUX LES GARDES MEDECINS

Dans tout le Morbihan, pour un conseil médical ou pour contacter le médecin de garde :

composer le 02.97.68.42.42

- en semaine de 20h à 8h
- Du samedi 13h au lundi 8h
- Les jours fériés
- Seulement en cas d'urgence vitale : le 15 ou le 18. (112 avec un mobile)

PHARMACIES

En cas d'urgence, il faut composer le 3237 (0.34 €/mn) ou sur le site www.3237.fr

DATES DES COLLECTES DE SANG

NAIZIN

- Vendredi 16 février

RADENAC

- Vendredi 4 mai

MORÉAC

- Jeudi 31 mai

RÉGUINY

- *Lundi 9 juillet*
- Mercredi 3 octobre
- Vendredi 7 décembre

DÉCHETERIE INTERCOMMUNALE

Horaires d'HIVER : du 1^{er} octobre au 10 avril

- LUNDI de 15 h à 17 h
- MERCREDI de 15 h à 17 h
- SAMEDI de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h

PERMANENCES DE Mme Nicole LE PEIH

Députée de la 3^{ème} circonscription du Morbihan

Permanence à BAUD

70-74, Zone de Kermestre, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Tél. : 02-97-07-92-66 le.peih.nicole@gmail.com Site internet : www.nicolelepeih.bzh

Permanences mensuelles

- ROHAN : le 2^{ème} mardi du mois de 9 h à 12 h à la mairie
- PONTIVY : le 2^{ème} mardi du mois de 14 h à 17 h au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan
- SAINT-JEAN BREVELAY : le 3^{ème} jeudi du mois de 9 h à 12 h à la mairie
- LOCMINE : le 3^{ème} jeudi du mois de 14 h à 17 h à l'annexe du restaurant scolaire, rue Jules Ferry
- GRAND-CHAMP : le 4^{ème} mardi du mois de 14 h à 17 h au Loc'h info services, rue du Général de Gaulle près de la piscine.

TRANSPORT A DOMICILE

Sur réservation et selon une grille horaire, **le TAD vient vous chercher à domicile**, les mercredis et les samedis et vous dépose au lieu de votre choix :

- La Plaine ou la gare SNCF à Pontivy,
- le pôle hospitalier Kerio à Noyal-Pontivy,
- les centres-bourgs de Bréhan, Cléguérec, Noyal-Pontivy et Rohan.

Aller (horaires d'arrivée aux points d'arrêt) : **9h30 - 10h30 - 14h00**

Retour (horaires de départ aux points d'arrêt) : **12h00 - 16h00 - 18h00**

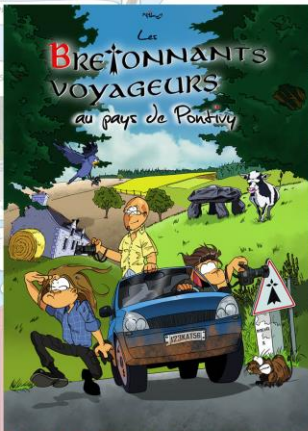
Réservez votre voyage en téléphonant au **0 800 01 01 56** au plus tard à 17h la veille de votre départ.

Vous pouvez télécharger les guides horaires et trouver de nombreuses informations à propos de ce service sur le site internet de Pontivy Communauté : www.pontivy-communaute.fr / rubrique « Transports ».





Ils sont revenus !
 Longtemps attendus, les Bretonnants Voyageurs sont de retour au Pays de Pontivy. La première édition de cette BD avait été rapidement épuisée. La voici rééditée à la demande de nombreux amoureux du pays des moutons blancs. Les Bretonnants Voyageurs, ce sont trois jeunes Bretons partis, appareil photo rivé sur l'œil, à la découverte des 47 communes du pays.



60 pages couleurs, une page BD par commune.

Date limite de souscription : 15 Janvier 2018 / Parution : 22 Janvier 2018.

Bon de souscription pour « Les Bretonnants Voyageurs au pays de Pontivy ».

Nom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Tel : Courriel :

Commande ex. de « Les Bretonnants voyageurs au pays de Pontivy », au prix unitaire de 12 euros (au lieu de 14,50 euros à parution), soit x 12 euros (+ participation frais de port 3 euros) = euros.

Bon de souscription et chèque à l'ordre de Istur3.0
 à renvoyer à : Istur 3.0 Editions, 6 rue du Fil 56300 Pontivy
 istur3.0@gmail.com/06.68.88.74.25



Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez au moins 10 min. par jour**
- Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver**
- Utilisez dehors : appareils de cuisson (braser, barbecue) et groupes électrogènes**
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson**



www.prevention-maison.fr



ACTUALITÉS



Retrouvailles des classes 7 le samedi 21 octobre 2017 à REGUINY au restaurant Chez Jo et Carmen

REPAS DU C.C.A.S.



Le mardi 14 novembre, les personnes âgées de 75 ans et plus ont partagé un repas préparé par Régis ROBERT à la salle Saint-Fiacre. M. Bernard LE BRETON et les membres du C.C.A.S ont accueilli la cinquantaine de personnes présentes. Parmi eux, les doyens étaient bien représentés : Julitte SAMSON 92 ans, Louis LE FLOCH 91 ans, Baptistine ALLAIN et Marie-Thérèse LE QUINTREC 88 ans.

Puis vers 15 h, la classe de Nolwen et des cycles 3 se sont joints à eux pour un après-midi jeux de société.

A.D.M.R.



Le vendredi 17 novembre, les maires de LANTILLAC, PLEUGRIFFET, RADENAC et RÉGUINY, les bénévoles et les salariées de l'A.D.M.R. se sont retrouvés pour leur repas annuel. L'occasion pour remercier Mme JUSTUM, bénévole et les salariées parties en retraite, à savoir, Mme Françoise LECOCQ et Mme Claudine LEROY de RADENAC et Mme Chantal LORIC de MORÉAC.

Moment de convivialité autour de Mme Anne-Marie GUILLAUME. Entourée de sa fille Monique, de sa sœur Angèle et des membres de l'A.D.M.R. Mado et Francis. A l'occasion de son 91^{ème} anniversaire, ils ont passé un agréable moment ensemble et partagé un gâteau et un verre de pétillant.



A.D.M.R. : LA LOI DE FINANCES FAVORISE L'EMPLOI A DOMICILE

Nouveauté importante pour 2017 : le crédit d'impôt pour TOUS nos clients

La loi de finances pour 2017 prévoit un crédit d'impôt de 50 % pour les dépenses d'aides à domicile. Un nouvel avantage fiscal pour ceux qui ne paient pas ou peu d'impôt sur le revenu. Désormais, l'avantage fiscal profitera à tous, y compris aux retraités peu ou non imposables. La loi de finances 2017 a généralisé le crédit d'impôt pour les dépenses d'aide à domicile.

- Un crédit d'impôt réduit votre impôt et le fisc vous rembourse la différence si l'avantage fiscal est supérieur à l'impôt que vous devez. Vous bénéficiez pleinement de l'avantage même si vous êtes exonéré d'impôt sur le revenu.

Ce crédit d'impôt est appliqué au montant qui reste à payer par le bénéficiaire, quel que soit la prise en charge préalable par un organisme (caisse de retraite, conseil départemental ou mutuelle). Il sera donc très important de bien conserver l'attestation fiscale adressée chaque année à tous nos clients à partir d'avril pour faire la déclaration de revenus.

CONCOURS DES MAISONS ET CALVAIRES FLEURIS

CLASSEMENT MAISONS :

- 1 : M. Mme LABORDE, Kerentrech
- 2 : M. Mme Jean LE CAM, Bodnay
- 3 : M. Mme Jean-Claude GUYOT, Nespy
- 4 : Mme Ingrid DUBUISSON, Créhozo
- 5 : Mme Geneviève JEGO, 5, rue Jean Robic

CLASSEMENT CALVAIRES :

- 1 : Ste Emérentienne
- 2 : calvaire du 08/09/1938
- 3 : le Pont-Roport
- 4 : La croix Dréan
- 5 : Saint-Fiacre

La remise des prix a eu lieu le samedi 2 décembre à 11 h à la salle Les Lutins. L'occasion aussi d'accueillir les nouveaux habitants et de remercier Mme Marie-Thérèse JARNO pour ses 3 années passées à la mairie.



Mme JARNO a été remplacée par Mme Nadine PASCO pour l'aide à la cantine à partir du lundi 22 janvier 2018 et par Mme Florence LE LOIR à l'entretien des locaux à partir du 1^{er} février.

ASSOCIATIONS

CLUB DES FOUGERES

Mercredi 21 novembre : 1^{er} tour de la **belote cantonale** organisé à RADENAC avec 36 équipes participantes.



Mardi 9 janvier : **galette des rois**.

Le Président, Jean-Claude GUYOT a présenté ses vœux à l'assemblée et rendu un hommage aux personnes décédées dans l'année.

L'assemblée générale aura lieu le mardi 6 février. Elle sera suivie d'un buffet pour tous les adhérents à partir de 11 h 30.



PING-PONG

L'activité se déroule les mardis et vendredis soirs

Contact David au 06-88-16-87-87



ASSOCIATION SAINT-FIACRE

Le centre aéré aura lieu à la salle Les lutins à RADENAC en février et en avril

Vacances de FÉVRIER

Du 26/02/2018 au 09/03/2018

Vacances de PAQUES

Du 23/04/2018 au 04/05/2018

VIGILANTE

L'année 2017 s'est achevée avec ses joies et ses peines.

Le bureau de la Vigilante s'unit aux familles et proches de ceux qui nous ont quittés cette année, notamment François ALLANNIC, Joseph POUDELET et Louis CLÉQUIN tous anciens membres actifs de la Vigilante, ainsi qu'Alain LE GARJEAN, ancien joueur.

Sportivement, le bilan de mi-saison est mitigé pour les seniors. Avec une très timide 7^{ème} place due à un mauvais début de championnat, l'équipe fanion entraînée par Yoann Moisan a encore fort à faire d'ici le mois de Mai prochain. L'équipe B, quant à elle, enchaîne les matchs et offre du beau jeu !!! De quoi se faire plaisir au Bois de Lambilly ...

Chez les jeunes, on pourra noter la belle 1^{ère} partie de saison des U17A du Groupement Jeunes du Triskel Nord Morbihan qui accèdent en Division2. Du côté de l'école de foot (en entente avec PLEUGRIFFET), les petits footeux jouent tous les samedis, et gagnent en général... De bon présage pour demain.

Pour 2018, les membres de la Vigilante vous souhaitent de bons vœux de bonne santé et plein de foot !!!

Allez les Jaunes et Verts !!!



ÉCOLE SAINT - LOUIS



Le samedi 16 décembre,
les élèves ont ravi parents, famille et amis lors du
traditionnel spectacle de Noël sur le thème des contes.
Le Père Noël est venu clôturer la représentation en
faisant le bonheur des petits comme des grands.

Puis nous avons échangé un vrai moment de convivialité
autour d'un repas simple mais efficace !

Nous vous remercions chaleureusement
de votre participation !

Afin de pouvoir faire perdurer l'association des
parents d'élèves,
il est indispensable que des parents se joignent à
l'équipe.

Il convient de rappeler que l'association, grâce à ses
actions, aide au financement des projets
pédagogiques menés par les enseignantes.



Voici les prochaines dates : Samedi 17 février, Samedi 17 mars, Samedi 21 avril, Samedi 19 mai et Samedi 16 juin.

La collecte se fait dans la cour de l'école de 10h à 11h30.

Nous vous rappelons que nous acceptons « les papiers », « les bouchons » et depuis quelques temps « les crayons ».

Les membres de l'APEL vous souhaitent une excellente année 2018 !

COMITE DES FETES



Comme d'habitude, le réveillon du nouvel an a connu le succès escompté. La renommée de ce rendez-vous festif annuel organisé par le comité des fêtes depuis l'an 2000 est bien établie. Sans aucune publicité, le bouche à oreille fonctionne pleinement au point de devoir afficher complet à chaque soirée. Aussi, chaque année, un bon nombre de personnes souhaitent y venir ou revenir. Assurément, cette manifestation organisée localement contribue à une image positive de la commune.

GYM-MUSCULATION

Une centaine de sportifs de la section GYM –MUSCULATION se sont retrouvés le vendredi 19 janvier pour partager la traditionnelle galette des rois dans une ambiance conviviale.





ASSOCIATION PLEIN AIR

Planning 2018 premier trimestre

Dates	Départ	Heure	Randonnée	Lieu arrivée	Responsable
M 17-01	Pleugriffet	13h30	Pleugriffet	Pleugriffet Salle des sports	Raymonde 06 33 65 98 89
S 27-01	Pleugriffet	13h30	Guillac	Place de l'église de Guillac	Raymonde 06 33 65 98 89
M 31-01	Pleugriffet	13h30	Les Forges	Parking Chapelle	Martine 02 97 75 61 68
S 10-02	Radenac	13h30	Petit tacot	Parking salle des fêtes	Evelyne 07 87 67 34 02
M 14-02	Radenac	13h30	Bois d'amour Locminé	Carrefour Market de Locminé	Marie-Annick 07 81 76 53 11
S 24-02	Radenac	13h30	Plumelin	Plumelin Salle des fêtes	Evelyne Raymonde
S 10-03	Radenac	13h30	Plumelec	Cadoudal Plumelec	Raymonde 06 33 65 98 89
M 14-03	Pleugriffet	13h30	Timadeuc	Parking de l'abbaye	Anna 02 97 22 44 49
S 24-03	Pleugriffet	13h30	Josselin	Parking de Leclerc	Gilberte Eliane Martine 02 97 44 24 29
M 28-03	Reguiny	13h30	Gueltas (voir Alain)	Boju	Raymonde 06 33 65 98 89
S 07-04	Reguiny	14h	Le Valvert	Parking de l'étang de Noyal-Pontivy	Raymonde 06 33 65 98 89
M 11-04	Pleugriffet	14h	Taupont	Parking du Lac au Duc	Raymonde 06 33 65 98 89
S 14-04	Pleugriffet	14h	Guenin	Guenin Salle des sports	Maryse 02 97 22 46 67
S 21-04	Radenac	12h	Resto	Faisan doré ????	Raymonde René 06 72 31 23 99
A prévoir	Pour la suite		les suggestions	Sont bonnes à	prendre
M 16-05	Pleugriffet		Groix guen		
S 30-06			Erquy en car ???		

RADENAC

SOIREE SAVOYARDE

SAMEDI 3 FEVRIER 2018

à partir de 19h30

SUR PLACE OU A EMPORTER

Réservation au 06-79-61-13-67



Adulte : 11 €

Enfant : 6 €

(consigne comprise)



MENU

Kir
Crudités
Tartiflette
Salade
Dessert
Café

suivie d'une soirée disco

Organisation RAJ.

RADENAC

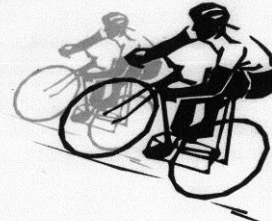
Dimanche 25 Février 2018

27^{ème} Prix Jean ROBIC

COURSE CYCLISTE

Départ 15heures30

3^{ème} Catégorie - Juniors - Féminines - Pass Open



A 13heures 30 : Course d'attente avec l'école de Vélos

Contrôlée par l'OC Locminé

Organisée par le comité des fêtes de RADENAC

Imprimé par nos soins

BREIZH'ZEN

SALON DU BIEN ETRE & DE LA COOL ATTITUDE

- REFLEXOLOGIE
- MASSAGES
- HYPNOSE THERAPIE
- PEDICURE MEDICALE
- MASSOTHERAPIE
- REIKI
- SHU TAIDO
- KINESIOLOGIE
- MAGNETISEUR
- ETC.....

- NOMBREUX STANDS
- PROFESSIONNELS
- &
- ARTISANAUX
- ANIMATIONS
- RESTAURATION
- BUYETTE

DIMANCHE 8 AVRIL
DE 10H A 18H
ENTREE : 1 EURO

RADENAC (56)
SALLE COMMUNALE ST FIACRE RENS: 02.97.22.49.37

RADENAC

1er MAI 2018

VIDE-GRENIERS

De 8H30 à 18H00

Entrée gratuite
Restauration sur place

SALLE DES FETES



Emplacement au choix intérieur ou extérieur (non couvert)

Renseignements/Inscriptions : 06 86 76 32 1

Organisé par le COMITE DES FETES de RADENAC

Ne pas jouer sur la voie publique

RADENAC (56)

Mardi 1^{er} MAI 2018

Randonnée Pédestre

du Muguet



3 circuits : 10 - 13 - 15 kms

Inscriptions sur place : 4€00

à partir de 7h30 à la salle des fêtes

Ouverture des circuits de 8 heures à 10h30

Un café sera offert aux participants avant le départ.
Ravitaillement prévu sur circuits, un sandwich et une boisson à l'arrivée.

Renseignements : 06 86 76 32 19

Organisée par le comité des fêtes de RADENAC

Imprimé par nos soins

CALENDRIER DES FETES 2018

FEVRIER			
Samedi	3	Soirée savoyarde	R.A.J.
Dimanche	4	Assemblée générale	Amicale des pêcheurs
Vendredi	16	AG extraordinaire	U.A.R.
Dimanche	25	Course Cycliste Jean Robic	Comité des fêtes
MARS			
Samedi	3	Repas des chasseurs	A.C.C.A.
Samedi	17	Belote	R.A.J
Lundi	19	Cérémonie patriotique	ACR
Jeudi	22	LOTO inter clubs	Club des fougères
Dimanche	25	Concours de pêche	A.C.C.A.
Mardi	27	Concours de belote	Club des fougères
AVRIL			
Dimanche	1	Chasse à l'œuf	R.A.J.
Dimanche	8	Salon du bien être	
Dimanche	15	Concours de pêche	A.C.C.A.
MAI			
Mardi	1	Randonnée pédestre + vide grenier	Comité des fêtes
Vendredi	4	Don du sang	Amicale des donneurs
Dimanche	6	Concours de pêche au coup	Amicale des pêcheurs
Jeudi	17	LOTO	Club des fougères
JUIN			
Dimanche	3	Assemblée générale	A.C.C.A.
Dimanche	10	Tournoi de football	Vigilante
Dimanche	17	Kermesse	Ecole St-Louis
Samedi	23	20 ans	R.A.J.
JUILLET			
Dimanche	8	LOTO	Club des fougères
AOÛT			
Dimanche	26	Pardon de St-Fiacre	Paroisse
SEPTEMBRE			
Samedi	8	Bal trap	A.C.C.A.
Dimanche	9	Bal trap	A.C.C.A.
Jeudi	13	LOTO	Club des fougères
OCTOBRE			
Samedi	27	Halloween	R.A.J.
NOVEMBRE			
Samedi		Raclette	Vigilante
DECEMBRE			
Samedi	15	Arbre de Noël	A.P.E.L.
Lundi	31	Réveillon	comité des fêtes